

# CAHIER DES CHARGES – 14 décembre 2009



## Aménagements du réseau de circuits VTT du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

### Maître d'Ouvrage :

« SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses »

### Contacts et renseignements complémentaires :

Marie-Amélie Péan, chargée de mission :

04 66 45 09 74 / [grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr](mailto:grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr)

**L'offre est à faire parvenir par courrier ou par mail  
avant le 15 janvier 2010 à 17 heures :**

Monsieur le Président  
« SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses »  
Mairie  
48210 Sainte-Enimie

# SOMMAIRE

<b>A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES</b>	<b>3</b>
<i>Article 1er : OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES</i>	3
<i>Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT</i>	3
<i>Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION</i>	4
<i>Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES</i>	4
<i>Article 5 : PAIEMENTS</i>	4
<i>Article 6 : DELAI D'EXECUTION</i>	4
<i>Article 7 : COMPOSITION DE L'EQUIPE INTERVENANTE</i>	5
<i>Article 8 : CONTENU DES PRIX - REGLEMENT</i>	5
<i>Article 9 : MODIFICATIONS DU CONTRAT</i>	5
<i>Article 10 : RESILIATION DU CONTRAT</i>	5
<b>B. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</b>	<b>6</b>
<i>Article 1 : OBJET DE LA PRESTATION</i>	6
<i>Article 2 : CONTENU DE LA PRESTATION</i>	6
<i>Article 3 : BORDEREAU X DES PRIX UNITAIRES</i>	10

## A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### Article 1er : OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES

#### 1.1 – Objet

Le contrat régi par le présent cahier des charges est un contrat pour le marché public de travaux à procédure adaptée, concernant **l'aménagement du réseau de circuits VTT** du « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses ».

#### 1.2 – Titulaire

Les caractéristiques du titulaire du contrat sont précisées sur la lettre de commande.

#### 1.3 - Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

La personne responsable du contrat est Mr le Président du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

#### 1.4 - Suivi des travaux

Le suivi des travaux et toutes les opérations de secrétariat sont assurés par le SIVOM – Mairie - 48210 SAINTE ENIMIE.

Celle-ci assure en outre la consultation des candidats, le suivi de sa réalisation et les contrôles préalables à son règlement.

### Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces constitutives du contrat sont les suivantes :

#### 2.1 - Attestations obligatoires

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- En application de l'article 46 du C.M.P., une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du Code du Travail,
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation au bulletin n° du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail,

## 2.2 - Pièces particulières

- Cahier des Charges paraphé à toutes les pages et signé en dernière page avec la mention « lu et approuvé »
- Descriptif technique détaillé signé des prestations proposées
- Devis estimatif de l'étude avec bordereau des prix unitaires signé

## 2.3 - Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.P.I.) approuvé par le décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié.

### *Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION*

Le marché **d'aménagement du réseau de circuits VTT** du « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses » rentre dans le cadre des **marchés de travaux** et fera l'objet d'une consultation publique appropriée conformément au Code des Marchés Publics.

### *Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES*

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et sont pondérés de la façon suivante :

- 50% valeur technique de l'offre (expérience en matière d'aménagement de sentiers de randonnée, connaissance en matière de VTT),
- 30% prix des prestations,
- 20% capacité à respecter les échéances.

### *Article 5 : PAIEMENTS*

Le comptable assignataire est le receveur du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, percepteur de LA CANOURGUE (48500).

### *Article 6 : DELAI D'EXECUTION*

Le délai maximum de réalisation de la prestation est de **3 mois** à compter de la date d'envoi de la lettre de commande (hors délai de validation par le Comité de Pilotage de chaque étape). Des pénalités de retard d'un montant de 100 euros par jour seront appliquées en cas de retard dans la mission.

#### *Article 7 : COMPOSITION DE L'EQUIPE INTERVENANTE*

Le prestataire détaillera la composition de l'équipe, les noms et qualifications et références des intervenants qui auront en charge directement la mission (y compris les éventuels co ou sous-traitants).

#### *Article 8 : CONTENU DES PRIX - REGLEMENT*

Le contrat sera réglé par application de prix unitaires avec quantités définies ou forfaitaires dans le détail estimatif. Les prix sont fermes et sont établis hors T.V.A. et T.T.C.

Il sera produit un détail estimatif précis faisant apparaître la nature des travaux et les matériaux utilisés , avec les prix unitaires.

Le règlement se fera selon un échancier proposé par le bureau d'étude en fonction des phases après validation par le Maître d'Ouvrage. Il n'est pas prévu d'avance. Le règlement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le montant maximum de la rémunération totale pour l'ensemble des prestations sera de **39 000 euros H.T.**

#### *Article 9 : MODIFICATIONS DU CONTRAT*

Après sa notification, le contrat ne pourra être modifié que par avenant(s) signé(s) par les parties contractantes.

#### *Article 10 : RESILIATION DU CONTRAT*

Le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble à la partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations, 15 jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et contenant déclaration d'user de la présente clause dans tous les cas d'inexécution ou d'infractions aux dispositions du présent contrat.

## B. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### Article 1 : OBJET DE LA PRESTATION

Dans le cadre de l'Opération Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, le SIVOM mène plusieurs actions visant la promotion et la gestion des sports de pleine nature. Actuellement, il n'existe aucun parcours spécifiquement balisé VTT dans le Grand Site. Le secteur des causses est un site naturellement adapté à cette pratique sportive : ils peuvent fournir de nombreux parcours accessibles à tous les niveaux, à un public familial comme un public plus sportif.

Afin de répondre aux attentes des visiteurs, 9 circuits destinés aux vététistes vont être aménagés (8 boucles balisées de 14 à 32 km, et un parcours de VTT d'Orientation). Ce projet, défini en étroite collaboration avec les six Offices de Tourisme du Grand Site, propose de faire découvrir les trois causses : 5 itinéraires sur le causse de Sauveterre, 2 sur le causse Méjean, et 2 boucles sur le causse Noir. Ce projet sera accompagné de l'édition d'un topo-guide, destiné à être vendu dans les Offices de tourisme des Gorges et Causses.

### Article 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) définit les spécifications et les conditions de réalisation des différents travaux sur les circuits VTT aménagés par le SIVOM « Grand Site » :

- 1. Balisage des nouveaux circuits et débalisage anciens des circuits VTT,
- 2. Fourniture et pose de mobilier signalétique pour sentier,
- 3. Débroussaillage,
- 4. Fourniture et pose de mobilier de franchissement de clôtures (portillons et passages canadiens).

#### 1) **Balisage et débalisage des circuits VTT**

##### ► **Balisage**

Le balisage des circuits VTT se fait à l'aide de plaques en Priplack 800 micron blanc de dimension 160\*110 mm sur portant le logo VTT (deux cercles superposés adossés à une flèche) de couleur rouge. Ces plaques seront clouées (sur les poteaux bois d'électricité ou de téléphone, fixation sur les arbres à éviter autant que possible) ou collées (sur les roches, les murs ou les poteaux ciments). Sur chacune des plaques, est apposé un numéro (de 1 à 8) dont la couleur informera l'utilisateur de la difficulté du circuit (vert : très facile, bleu : facile, rouge : difficile, noir : très difficile). Lorsque les supports le permettent (poteaux métallique et plastique), des balises autocollantes de dimension 135\*130 mm seront apposées.

Les balises VTT, en l'absence de supports naturels, seront clouées ou vissées sur des poteaux en bois traité plané classe IV diam. 9-11 cm fin bout (hauteur hors tout 1800 mm), enfoncé à la masse (scellement à sec).

En aucun cas, les balises ne seront fixées sur un élément du patrimoine bâti ou naturel remarquables (muret de pierres sèches, calade, bâtiment, vestiges ou arbres remarquables...).

Les circuits seront balisés dans un seul sens précisé pour chacun par le Maître d'Ouvrage et les marques seront placées à hauteur des yeux et perpendiculaires au cheminement. Les carrefours surtout lors d'un changement de direction devront être particulièrement bien balisés si aucun poteau directionnel n'est mis en place : seule la bonne direction sera balisée. La fréquence des balises sera par exemple :

- en moyenne tout les 250 mètres entre deux carrefours ;
- visible depuis la balise précédente en zone de montagne ;
- les cas particuliers seront appréciés par le baliseur.

Ces principes doivent respecter les chartes de balisage des itinéraires de randonnée non motorisée en Lozère et des parcs nationaux de France.

### ► **Débalisage**

Il consiste à faire disparaître le balisage de type VTT erroné ou abandonné (marques à la peinture apposées directement sur le support, plaquettes clouées ou autocollants).

Pour l'enlèvement des balises peinture la technique est variable suivant les supports :

- sur les arbres à écorce épaisse, utiliser un racloir ou une plane de charron sans toutefois aller trop en profondeur afin de ne pas les blesser ;
- sur les arbres à écorce fine, appliquer au pinceau un solvant puis rincer abondamment à l'eau claire à l'aide d'un pulvérisateur de jardin ; terminer si nécessaire à la brosse métallique ;
- sur les supports métalliques, la brosse métallique est l'outil le mieux adapté ;
- sur les rochers, la boucharde (1 ou 4 cm<sup>2</sup>) montée sur un marteau permet un travail propre et soigné. Un équipement de sécurité adapté devra être utilisé par le prestataire pour réaliser ce travail qui présente des risques en matière de projection.

Il est formellement interdit d'utiliser une peinture de masquage car elle peut entraîner une confusion pour les randonneurs et n'offre pas une qualité de camouflage optimale puisque la plupart du temps la marque cachée « réapparaît » au bout de quelques années. Cette technique dégrade de plus la qualité esthétique du sentier.

Le matériel retiré devra être déposé dans une déchetterie pour recyclage.

## **2) Fourniture et pose de mobilier signalétique pour sentier**

Il sera fourni au prestataire pour chaque mobilier signalétique une fiche sur laquelle il aura les informations suivantes :

- n° du mobilier ;
- type de mobilier ;

- coordonnées GPS ;
- schéma d'implantation ;
- photo ;
- accessibilité (VL, 4x4, inaccessible).

Ainsi qu'un fichier Excel, donnant pour chaque flèche, balise, lame directionnelle le texte à graver.

Suivant les lieux (départements de la Lozère et du Gard, zone cœur du Parc national des Cévennes), les chartes décrivant les mobiliers signalétiques sont différentes. Chacune d'elle vous sera fournie sous forme numérique ainsi qu'un détail quantitatif des mobiliers à poser.

La signalétique directionnelle et les panneaux de départ des circuits seront fixés sur des poteaux octogonaux à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm), scellés au béton (sauf pour circuit de Hures conforme à la charte signalétique du Parc National des Cévennes).

Les balises VTT, en l'absence de supports naturels, seront clouées ou vissées sur des poteaux en bois traité plané classe IV diam. 9-11 cm fin bout (hauteur hors tout 1800 mm), enfoncé à la masse (scellement à sec).

### **3) Débroussaillage**

Le prestataire devra débroussailler les sentiers en respectant les règles d'intervention suivantes :

Les travaux à mener sont les mêmes sur l'ensemble du territoire. Ils consistent à mettre à nu de toute végétation l'emprise du cheminement sur une largeur de 1,50 mètres. Dans cette largeur, les arbres devront être abattus, ébranchés et le tronc billonné en section de 0,50 mètre et enstérés. Les rémanents de coupe seront mis en andains sur le côté aval du chemin et recoupés en petits tronçons afin qu'ils se dégradent rapidement. Les ligneux seront éliminés à la débroussailleuse thermique manuelle. La coupe devra être réalisée au plus près du sol afin qu'il ne persiste pas de chicots dangereux en cas de chute. Les arbres de rive devront être élagués sur une hauteur de 3 mètres.

Mettre en valeur les essences végétales présentes aux abords de l'assise du sentier. Lors d'un débroussaillage, préserver une certaine biodiversité, en évitant de couper dans la mesure du possible certaines essences. Aux abords du sentier, la régénération de ces essences, ou d'autres à préciser au cas par cas, ne doit pas être coupée ou blessée par les machines.

Lorsqu'un élagage de dégagement ou de valorisation d'un arbre est fait, s'attacher à monter les couronnes correctement (ne pas traiter uniquement les branches du côté du sentier).

Tailler à leur base (au dessus du bourrelet de cicatrisation) les branches des arbres et arbustes. Respecter le principe de base de l'élagage : pas plus d'un tiers de la biomasse ou de la hauteur de l'arbre ne doit être coupé.

Ne pas tailler en biseau des branches (problème de sécurité pour les usagers).

La finition du chantier étant primordiale, ne pas laisser les résidus du broyage sur l'assise du sentier.

Récupérer les autres déchets liés aux travaux ou dégagés par les travaux de débroussaillage (sac poubelle, bidon, papier...). Ces déchets devront être remis par le prestataire à un centre de collecte spécialisé en vue d'optimiser leur recyclage.

En cas de décharge sauvage importante ou de déchets lourds (électroménager, véhicule..) aux abords du sentier, le signaler au Maître d'Ouvrage.  
Tout type de traitement chimique (herbicide) est proscrit dans le cadre de ces travaux.

#### **4) Fourniture et pose de mobilier de franchissement de clôture**

##### **► *Portillons automatique***

Il consiste en la fourniture et la pose d'un portillon automatique en métal galvanisé qui devra avoir les caractéristiques suivantes :

- largeur : 1 400 mm \* hauteur : 1 100 mm ;
- galvanisé à chaud ;
- deux appuis en tube carré (100 mm \* 100 mm, longueur : 1 750 mm à sceller au béton ;
- cadre en tube carré de 40 mm ;
- remplissage en tube carré de 30 mm ;
- verrou vertical ;
- réglage par tige à œil ;
- ouverture et fermeture dans les deux sens ;
- fermeture après passage par gravité.

Il sera scellé au béton à l'endroit mentionné sur les documents remis par le Maître d'Ouvrage et raccordé de part et d'autres à la clôture sur laquelle il vient se placer.

##### **► *Passage canadien piéton ou VTT***

Il consiste en la fourniture et la pose d'un passage canadien en pin traité classe IV qui devra avoir les caractéristiques suivantes :

- longueur 4 000 mm \* largeur 1 200 mm ;
- rondins de diamètre 80 mm fixés perpendiculairement sur deux bastaings parallèles et espacés entre eux de 80 mm (c'est le vide créé par l'espacement entre les rouleaux de bois qui dissuadera l'animal de passer) ;
- le passage canadien est plus haut au milieu qu'à ses deux extrémités (environ 500 mm) ;
- il sera agrémenté des deux côtés par un garde-corps à deux lisses afin d'éviter le passage des animaux « en biais ».

Il sera scellé au béton à l'endroit mentionné sur les documents remis par le Maître d'Ouvrage et raccordé de part et d'autres à la clôture sur laquelle il vient se placer.

Eco-certification liée au traitement du bois pour garantir sa durabilité (Classe 4, garantie 10 ans demandée).

*Article 3 : BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES*

Le prestataire complètera les bordereaux des prix unitaires par circuit à aménager (les tableaux en format numérique vous seront fournis sur demande).

**CIRCUIT N° 1 : départ Sauveterre (Causse de Sauveterre)**

**Distance :** 27 km

**Dénivelée + :** 691 m

**Nature du terrain :** 1,7 km de goudron ; 22,2 km de pistes ; 3,1 km de sentiers

Désignation bordereau n°1	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	<b>u</b>	<b>3</b>		
Scellement au béton	<b>u</b>	<b>3</b>		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	<b>u</b>	<b>4</b>		
Scellement à sec	<b>u</b>	<b>4</b>		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	<b>u</b>	<b>1</b>		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	<b>u</b>	<b>3</b>		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	<b>u</b>	<b>1</b>		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	<b>u</b>	<b>1</b>		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	<b>km</b>	<b>27</b>		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	<b>j</b>	<b>1,5</b>		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 2 : départ Laval-du-Tarn (Causse de Sauveterre)**

Distance : 25 km

Dénivelée + : 654 m

Nature du terrain : 1,9 km de goudron ; 19,5 km de pistes ; 3,9 km de sentiers

Désignation bordereau n°2	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	8		
Scellement au béton	u	8		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	11		
Scellement à sec	u	11		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	u	3		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	6		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	6		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	25		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	2		
<b>Divers</b>				
Fourniture d'une clôture agricole (sans la pose)	ml	100		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 3 : départ Saint-Georges-de-Lévejac (Causse de Sauveterre)**

Distance : 18 km

Dénivelée + : 423 m

Nature du terrain : 6,1 km de goudron ; 11,6 km de pistes ; 0,2 km de sentiers

Désignation bordereau n°3	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	6		
Scellement au béton	u	6		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	11		
Scellement à sec	u	11		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	u	7		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	2		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	2		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	18		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 4 : départ Le Massegras (Causse de Sauveterre)**

Distance : 31 km

Dénivelée + : 543 m

Nature du terrain : 6,2 km de goudron ; 23,2 km de pistes ; 1,2 km de sentiers

Désignation bordereau n°4	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	10		
Scellement au béton	u	10		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	16		
Scellement à sec	u	16		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	u	3		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	8		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	8		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	31		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	6		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 5 : départ Mas-Saint-Chély (Causse Méjean)**

Distance : 17 km

Dénivelée + : 277 m

Nature du terrain : 3,8 km de goudron ; 10,9 km de pistes ; 1,8 km de sentiers

Désignation bordereau n°5	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	7		
Scellement au béton	u	7		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	13		
Scellement à sec	u	13		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	u	5		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	4		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	4		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	17		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	5		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 6 : départ Hures (Causse Méjean)**

Distance : 23 km

Dénivelée + : 476 m

Nature du terrain : 4,6 km de goudron ; 15,4 km de pistes ; 2,9 km de sentiers

**Remarque : signalétique conforme à la charte signalétique du Parc National des Cévennes, vendue exclusivement par le Parc National.**

Désignation bordereau n°6	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	43		
Scellement au béton	u	43		
<b>Fourniture et pose des panneaux et balises</b>				
<b>Directionnel type PNC</b>				
Panneau B40 - 1 ligne (charte parc nationaux français)	u	2		
Balise D7-2 lignes (charte parc nationaux français)	u	53		
Pictogramme 37*37 mm (charte parc nationaux français)	u	53		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	1		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	1		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	4		
<b>Fourniture et pose de franchissement de clôture</b>				
Portillon métallique automatique	u	2		
Passage canadien en bois traité	u	2		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 7 : départ Dargilan (Causse Noir)**

Distance : 21 km

Dénivelée + : 359 m

Nature du terrain : 4,5 km de goudron ; 14,3 km de pistes ; 2,2 km de sentiers

Désignation bordereau n°7	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	2		
Scellement au béton	u	2		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	6		
Scellement à sec	u	6		
<b>Signalétique charte Conseil Général 30</b>				
fraisé en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm) - P25	u	2		
fraisé en bois traité classe IV (1 800 x 80 mm) - J18	u	2		
Scellement au béton	u	4		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm) (charte Lozère)	u	1		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	2		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	2		
<b>Signalétique charte Conseil Général 30</b>				
Bague de lieu-dit - BL	u	1		
Lame directionnelle 2 lignes - LD2	u	3		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	21		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	6		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 8 : départ Veyreau (Causse Noir)**

Distance : 15 km

Dénivelée + : 234 m

Nature du terrain : 2,4 km de goudron ; 7,3km de pistes ; 5,3 km de sentiers

Désignation bordereau n°8	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose des poteaux</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	2		
Scellement au béton	u	2		
plané en bois traité classe IV diam. 9-11 fin bout (long. 1 800 mm)	u	11		
Scellement à sec	u	11		
<b>Fourniture et pose des panneaux</b>				
<b>Panneaux départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Directionnel, Lieu-dit</b>				
Flèche stratifié massif de 10 mm jaune d'or (420 x 150 mm)	u	1		
<b>Préventif</b>				
Triangle danger stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 300 x 300 mm)	u	1		
Panonceau rectangle informatif stratifié massif de 10 mm jaune d'or (300 x 100 mm)	u	1		
<b>Fourniture et pose du balisage</b>				
Balisage (plaque + fixation + pose)	km	15		
<b>Débroussaillage</b>				
Main d'œuvre	j	1		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

**CIRCUIT N° 9 : départ Le Recoux (Causse de Sauveterre)****Parcours de VTT d'Orientation**

Désignation bordereau n°9	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Fourniture et pose du poteau</b>				
octogonal à tête chanfreinée en bois traité classe IV (2 500 x 100 mm)	u	1		
<b>Fourniture et pose du panneau de départ</b>				
Dibond 3 mm impression quadri sur coulé (600 x 400 mm)	u	1		
<b>Fourniture seule de balises orientation</b>				
Balises en bois traité classe IV avec pince	u	10		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

Prestation en option**Débalisage de 5 anciens circuits VTT :**

*retrait des plaques ou des marques (peinture) de balisages fixées sur supports naturels ou sur piquets en bois.*

Désignation bordereau n°10	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
<b>Débalisage de 5 circuits aménagés en 1998</b>				
Alauze (Meyrueis)	km	15		
Dargilan	km	24		
Veyreau	km	16		
Hyelzas	km	15		
Aven Armand	km	50		
			<b>Total H.T.</b>	
			<b>TVA 19,6 %</b>	
			<b>Total TTC</b>	

Tableau récapitulatif des prestations avec estimatif total :

<b>Désignation</b>	<b>Montant hors taxe</b>
Circuit 1 - Sauveterre	
Circuit 2 - Laval-du-Tarn	
Circuit 3 - Saint-Georges-de-Lévéjac	
Circuit 4 - Le Massegros	
Circuit 5 - Mas-Saint-Chély	
Circuit 6 - Hures	
Circuit 7 - Dargilan	
Circuit 8 - Veyreau	
Circuit 9 - VTTO	
Débalisage des 5 anciens circuits	
<b>Total H.T.</b>	
<b>TVA 19,6 %</b>	
<b>Total TTC</b>	